La phrase suivante est grammaticalement intéressante : « Hij smeekte klagend om erbarmen » (« Il suppliait, plaintif / geignant, pour de la pitié »).

On y trouve notamment le verbe « SMEKEN », qui est considéré comme « régulier » (comme la grande majorité des verbes néerlandais) au prétérit (ou O.V.T.), mais fait partie de la minorité des verbes réguliers, résumée par les consonnes présentes dans « 'T KOFSCHIP » ; en effet le radical (première personne du présent, « Ik smeek ») se terminant par la consonne « K », on trouvera le « TE » minoritaire comme terminaison du prétérit :

« SMEEK » + « TE » = « SMEEKTE ».

© 2019, Bernard GOORDEN, voor de grammatica. Autres exemples à https://www.idesetautres.be/?p=ndls&mod=vandersteen









